

Le lavage des mains ou l'utilisation d'une solution hydroalcoolique est essentiel.

Il sera réalisé a minima :

- à l'arrivée dans l'établissement : gel hydroalcoolique à l'entrée,
- avant chaque repas : lavage des mains à l'entrée du restaurant scolaire,
- après être allé aux toilettes : lavage des mains,
- le soir dès l'arrivée au domicile ou à l'internat.

Le port du masque « grand public » est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs, sauf lorsqu'il est incompatible avec l'activité : pour la prise des repas, la nuit en internat, les pratiques sportives. A l'internat, les déplacements se font obligatoirement avec un masque.

Les parents fournissent les masques en nombre suffisant afin qu'ils puissent être changés toutes les 4 heures. Le Lycée ne peut pas prévoir le nettoyage des masques réutilisables à l'externat comme à l'internat.

Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être soit suspendu à une accroche isolée, soit replié sans contact extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle.

Les parents fournissent des mouchoirs en papier jetables à leur enfant.

Les règles de distanciation sont appliquées : à table au restaurant scolaire et dans les chambres l'internat grâce à une modification des espaces.

Au restaurant scolaire : les élèves gardent leur masque pour les déplacements s'installent aux places prévues, celles non utilisables sont matérialisées par un ruban adhésif orange. La distanciation d'un mètre est assurée.

La diminution du nombre de place entraîne la nécessité d'accélérer le flux d'élèves à l'entrée. Le choix des menus est donc limité et la distribution des aliments encadrée.

A l'internat, les lits sont espacés d'un mètre, chaque élève n'utilise que son propre mobilier.

Le nettoyage des sols, des grandes surfaces ainsi que des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour. Un kit de nettoyage est présent dans chaque salle de classe.

Les locaux sont aérés au minimum toutes les 3 heures pendant au moins 15 minutes.

Les parents ont un rôle important :

- dans le respect des gestes barrières : explication à leur enfant, fourniture de masques et de mouchoirs en papier jetables;
- dans la surveillance d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte au lycée (la température doit être inférieure à 38°C) ;
- pour déclarer obligatoirement la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné : appel téléphonique + mail au lycée dans les délais les plus brefs.
- pour faire respecter à leur enfant les horaires afin d'éviter les rassemblements aux temps d'accueil et de sortie ;

Communication :

En cas de questions, les infirmières (Mme Lombard et Romain) sont joignables tous les jours sauf exception (dans ce cas joindre une CPE).

En cas de signalement d'un cas par un parent, la personne d'accueil du lycée mettra celui-ci en communication avec la Direction. Les mesures seront prises en lien avec la Direction académique et l'Agence Régionale de Santé.

Si votre enfant présente des symptômes au lycée, il est isolé avec un masque sous la surveillance d'un adulte qui porte également un masque. Vous êtes rapidement contacté par l'établissement et la marche à suivre vous est indiquée.

Le numéro de téléphone du lycée est le suivant : 02 38 55 72 30.

L'adresse mail est : ce.0451462v@ac-orleans-tours.fr